

# AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

**Municipalité de Mirabel**

**Date du scrutin : 2025-11-02**

Par cet avis public, Isabelle Bourcier, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures, soit :

- Maire

#### Districts

▪ Conseiller	1
▪ Conseiller	2
▪ Conseiller	3
▪ Conseiller	4
▪ Conseiller	5
▪ Conseiller	6
▪ Conseiller	7
▪ Conseiller	8
▪ Conseiller	9
▪ Conseiller	10

Vous pouvez visualiser dès maintenant la carte des districts électoraux sur le site Internet de la Ville de Mirabel : <https://www.ville.mirabel.qc.ca/elections>

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection à compter du **19 septembre 2025 jusqu'au 3 octobre 2025, 16 h 30**, selon l'horaire suivant :

#### HORAIRE

Lundi au jeudi	De 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 45
Vendredi	De 8 h 30 à 12 h 00

**Attention :** le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour le dépôt de votre candidature. Une seule personne à la fois est admise au bureau de la présidente d'élection. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection aux coordonnées mentionnées à la fin du présent avis.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu et vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates suivantes et aux heures suivantes :

Jour du scrutin (BVO) :	<b>Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h</b>
Jour de vote par anticipation (BVA) :	<b>Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h</b>
Jour de vote au bureau de la présidente d'élection (BVPE) :	<b>Vendredi 24 octobre 2025, de 14 h à 20 h</b>

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant. Votre demande doit être reçue au bureau de la présidente d'élection d'ici le 16 octobre 2025.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection **au plus tard le 16 octobre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à **partir du 21 octobre 2025**.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection **au plus tard le vendredi 31 octobre 2025, à 16 h 30.**

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Larissa Sirima.
6. Vous pouvez joindre la présidente ou sa secrétaire, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Me Isabelle Bourcier, présidente d'élection

Me Larissa Sirima, secrétaire d'élection

14111, rue Saint-Jean

Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Téléphone : 450 475-2002

Courriel : [elections@mirabel.ca](mailto:elections@mirabel.ca)

Donné à Mirabel, le 4 septembre 2025

Me Isabelle Bourcier

Greffière et présidente d'élection